

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2021-015

Date de convocation : 9 septembre 2021

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le **20 SEPTEMBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, LECOLLIER, MARTIN, GIORGIO, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON, LHOPITAL.

MMES MARCILLIERE, MABON, REVOL, BELIER-COLLONGE,

Le quorum est atteint à 18H30

Secrétaire de séance : Mme REVOL Eloïse

Objet : Effacements de dettes et Admissions en non-valeur

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de constater l'irrecouvrabilité de sommes relatives à des factures d'eau (eau + assainissement + taxes et redevances) pour lesquelles aucune procédure de recouvrement ne peut plus être lancée ou si il n'y a plus d'espoir de recouvrement, ou si un jugement est venu les effacer :

Effacements de dettes (suite à une décision d'un juge) : 22 756.90€

Admissions en non-valeur : 23 995.99€

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Prend acte** de l'émission d'un mandat pour créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 22 756.90 €.
- **Admet** en non-valeur la somme de 23 995.99 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président

Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com